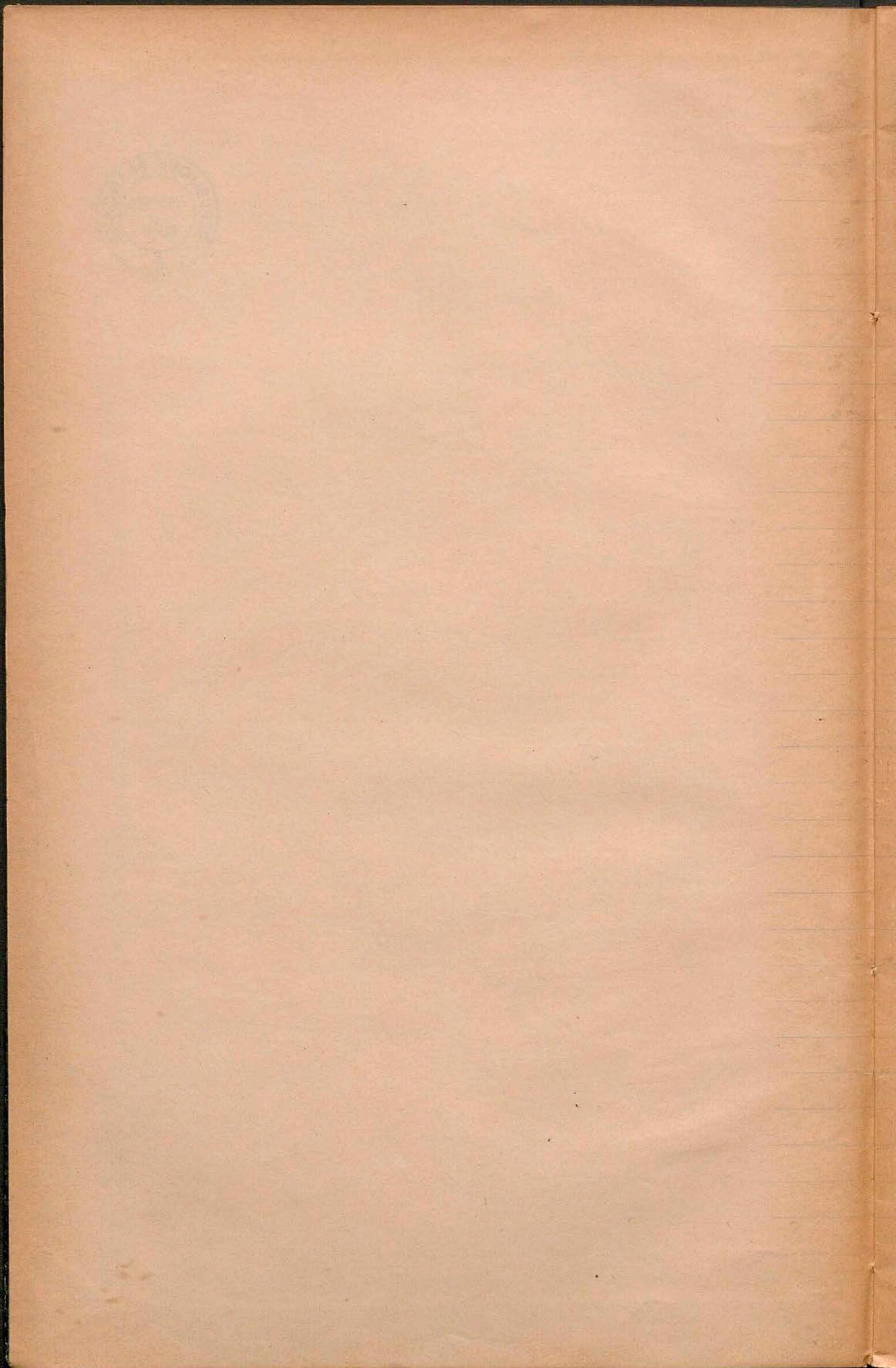


COMMISSION chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, concernant la cession à la ville de Nancy (Meurthe-et-Moselle) du quartier de cavalerie de Saint-Jean, ainsi que la reconstitution, sur un autre point, des ressources de cet immeuble militaire. (N° 176, session 1885.) — Nommée le 16 juin 1885.

MM.

- 1^{er} BUREAU : GÉNÉRAL DUBOYS-FRESNEY.
- 2^e — COMBESCURE.
- 3^e — DEVELLE.
- 4^e — DONNOT.
- 5^e — OUDET.
- 6^e — MARQUIS.
- 7^e — GÉNÉRAL LECOINTE.
- 8^e — GÉNÉRAL GRÉVY.
- 9^e — BARBEDETTE.



A

La commission s'est réunie le 17 juin à 9 heures et demie

Présents M. M. Dubois-Fresney, Combessere,
Develle; Doumet, Marquis; Grévy. Général Secointe,
s'est excusé M. Barbédette retenu à une autre
commission,

Ont été élus: Président: M. le général Dubois-Fresney,
Secrétaire: M. Marquis.

M. M. les membres présents font connaître qu'aucune
opposition au projet de loi d'adoption du projet de loi
ne s'est produite dans les bureaux.

M. le général Grévy demande qu'il soit indiqué
d'une manière plus complète dans quelles conditions
les établissements ci-dessus de la Ville de Nancy seront
reconstitués, notamment la maison et les écuries.

M. Marquis est désigné comme rapporteur.

Le Secrétaire
M. Marquis

Le Président
G. Dubois Fresney

Seance Du 7 juillet 1885

Présents: M. M. Dubois-Fresney, Président;
Develle; Doumet; général Secointe; Marquis.

M. Marquis donne lecture du rapport.

Le rapport est adopté sans observations.

Le Secrétaire
M. Marquis

Le Président
G. Dubois Fresney